Commune LES ESTABLES

PROCES VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2022 A 20H30

Date de convocation : 7/09/2022 Effectif légal du conseil municipal : 11

Présents:

Χ	Philippe BRUN	Х	Odette GAILHOT
Χ	Alice MALARTRE	Х	Yves SANIAL
Χ	Michel RIBES		Thierry MICHEL
Χ	Laurence EXBRAYAT		Alain ROMÉAS
Χ	Jeanne PRADIER	Х	Michel LEYDIER
X	Alexandre MALARTRE		

Absent(s): 2

Excusé(s) représenté(s): 0

Secrétaire de séance : Odette Gailhot

ORDRE DU JOUR:

- 1- Approbation du compte rendu du 25/07/2022
- 2- Vote budget lotissement Peyrou
- 3- DPU
- 4- ENEDIS GAEC La Charolaise
- 5- Date repas des aînés
- 6- Marché de Noël
- 7- Skate-park
- 8- Divers

1- Approbation du compte rendu du 25/04/2022

Le Conseil Municipal par 9 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, approuve ce compte rendu.

2- Vote budget lotissement Peyrou

Le budget prévisionnel s'élève à 230 000 euros.

Détails: Travaux 136 000 euros Terrain, Notaire 82 000 euros Géomètre 12 000 euros

Le coût effectif sera établi suite à la séance d'ouverture des plis qui aura lieu le 20 septembre à 14h. Superficies des 5 lots: 715 m², 753 m², 655 m², 542 m², 575 m². TOTAL: 3240 m²

La parcelle réelle étant de 4147 m², la différence entre cette dernière et le total des superficies des lots correspond à la voirie, c'est à dire 907 m².

Le prix au m² sera décidé suite à l'ouverture des plis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par 9 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, pour ce budget qui sera relayé par un prêt avant la vente des lots.

3- DPU

Le DPU concerne la SCPI Michel sur les parcelles AN 572 et AN 590.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 9 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, décide de ne pas exercer son droit de préemption.

4- ENEDIS GAEC La Charolaise

Un transforamteur d'une puissance de 300 kVA sera intallé sur le secteur du lotissement de Peyrou pour permettre l'aménagement de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'exploitaion du GAEC La Charolaise. Le transformateur appartiendra à ENEDIS. Les travaux d'extension de la ligne ne sont pas à la charge de la commune,qui percevra de la part d'ENEDIS une location pour occupation du sol, car, le transformateur sera situé sur le domaine public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 9 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, donne son accord pour l'installation du transformateur.

5- Date repas des aînés

Le repas des aînés aura lieu le JEUDI 13 OCTOBRE 2022. Il sera précédé par une messe dite par le père Maurice Poyet. La question du lieu, traitée par Jeanne Pradier et Michel Leydier s'oriente vers L'Atelier.

6- Marché de Noël

La mairie organisera le marché de Noël le 11 décembre 2022. Comme les années précédentes, l'APE s'occupera de la buvette et des crêpes, le comité d'animation du repas des exposants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 9 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, donne son accord pour l'organisation du marché de Noël le 11 décembre 2022

7- Skate Park

Des réparations doivent intervenir sur le skate-park. Les employés communaux réaliseront les travaux de mise en sécurité estimés à 1500 euros environ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 9 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, donne son accord pour la réalisation des réparations.

8- Divers

- **Employé municipal:** Jérémy Abeillon a sollicité un mi-temps, un plein temps n 'étant pas compatible avec son autre métier d'agriculteur. Il pourrait réaliser un maximum d'heures l'hiver pour le déneigement, et pour le reste du temps, David Gibert pourrait venir en renfort. Une réflexion est en cours avec les intéressés.
- Centre d'animation: Suite à condamnation pour malfaçon, la somme de 46 000 euros requise par le tribunal, envers l'entreprises Vial (lauzes), semble pour l'instant en questionnement, l'entreprise Vial ayant déposé le bilan.

• Syndicat d'électrification:

La sortie du marché groupé d'achat d'électricité est en reflexion. En effet une augmentaion des tarifs de 40% est prévue pour 2021-2022. Idem pour 2022-2023. En sortant du marché groupé, la commune pourrait bénéficier du bouclier tarifaire.

Le syndicat départemental d'énergie, s'occupera de recueillir la redevance d'occupation auprès des opérateurs de télécommunication (orange, SFR, free....). Les sommes recoltéees par le syndicat départemental d'énergie viendront en déduction pour de futurs travaux sur la commune.

441 recharges aux bornes électriques pour la période d'avril 2021 à août 2022 dont 75 en août. Les bornes semblent mieux fonctionner cette année.

Enfouissement du réseau électrique à l'automne 2023 pour les fermes de Malosse, Le Faure et Guilhaumet.

- **Aire de jeux du chemin pietonnier:** Les travaux de réalisation du terrassement et du sol par l'entreprise Eyraud, la pose des protections bois le long de la route et la pose des jeux, pour un montant total d'environ 26 000 euros débuteront mercredi 15 septembre.
- Validation du prêt pour les travaux d'assainissement de La Vacheresse. Coût des travaux: 600 000 euros.
- **Yoga:** La mairie met à disposition la salle de gymnastique de la crèche pour le déroulement des cours. Ceux-ci se dérouleront en début de semaine, le ménage ayant lieu le jeudi.
- **Permanence Isabelle Valentin:** Une permanance mensuelle d'Isabelle Valentin députée, représentée par son attachée parlementaire, aura lieu tous les troisième mardi du mois de 13 h à 14h30. Première permanence le 20 septembre au centre d'animation.
- **Cérémonie de commémoration du 11 novembre:** Elle aura lieu le 13 ou 20 novembre, à préciser en fonction de la date de la messe qui sera célébrée.
- Rassemblement de Camping cars, 17 et 18 septembre: Le stationnement des camping cars se fera sur le nouveau parking sous la salle d'animation, et sur une partie du parking place du Mézenc en fonction de l'organisation du foirail pour la foire du 19 septembre.
- Panneaux Croix du Mézenc: Des modifications sur la mise en page, les photos, seront apportées aux panneaux proposés par Creation du Lignon.
- Chantier mairie: Un trompe l'oeil est à l'étude sur la fenêtre aveugle de la façade Nord. Les grands panneaux bois de signalétique ne seront pas reposés devant la mairie coté sud. En effet, ils masqueraient le nouvel aménagement prévu devant la bibliothèque, pelouse et pavés, ainsi que le monument pour la paix. Un nouveau lieu est à trouver.
- **Bâtiment des chasseurs:** Il sera isolé de l'aire de jeux par une plantation de noisetiers. Par ailleurs, les chasseurs ne souhaitent pas barder leur local.
- Local cure: Marion Pommier, présente à la réunion, demande une clarification concernant l' utilisation du local de la cure dont elle bénéficie. En effet, il avait été adopté au conseil municipal du 7/02/2022 que Marion Pommier, garderait ce local précédemment utilisé par son père. Cependant, monsieur le maire a autorisé un autre demandeur du local à pouvoir déposer ses affaires. Pour arranger la situation et après échanges, il est proposé à Marion que celui-ci soit séparé en deux parties distinctes par une cloison, chaque utilisateur disposant d'une moitié. Marion accepterait cette solution à rediscuter avec les personnes impliquées.

Prochaine réunion du conseil le 26/09/22 ou le 3/10/22.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H50.

